

Accès



Université Paris II-Panthéon-Assas
Salle des conseils – 2ème étage
12, Place du Panthéon, 75005 Paris



RER B Luxembourg



Parking public Soufflot

Contacts et organisateurs

Etudiants du Master 2 Droit du Numérique

Nathalie Cériani, Sophie Gesret : sophie.rose.gesret@gmail.com

courriel: colloquedn2020@gmail.com

Inscriptions

Répondre avant le **2 FÉVRIER 2020** à l'aide du bulletin d'inscription joint, ou étant donné le nombre de places très limité, **merci aussi de répondre dès réception de ce programme**

Les demandes d'attestation de présence se font par courriel :

Nathalie.ceriani@u-paris2.fr

Colloque validé pour la **formation continue obligatoire des avocats**.

Avec le concours des étudiants de l'Association des Anciens DMI (AADMI), de l'AFDIT, de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), des AFFICHES PARISIENNES, de la revue COMMUNICATION-COMMERCE ÉLECTRONIQUE, la revue DROIT ADMINISTRATIF, la SEMAINE JURIDIQUE Édition GÉNÉRALE et DROIT des AFFAIRES (LEXISNEXIS), de la Revue EXPERTISE, des Éditions LEXTENSO, des Éditions DALLOZ, LE JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS, de l'AFCDP, de RESPECT ZONE.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



Master 2
Droit du Numérique
Université Paris II Panthéon-Assas



CEJEN
CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES
ET ÉCONOMIQUES DU NUMÉRIQUE

CONFÉRENCE

Organisée par les étudiants du Master 2 Droit du Numérique & le Centre d'Études Juridiques et Économiques du Numérique, sous la Direction du Professeur Jérôme Passa



Administration et Numérique : *Quels enjeux juridiques ?*

JEUDI 13 FÉVRIER 2020

de 8h45 à 12h30

Salle des Conseils – 2ème étage

Université Paris II (Panthéon-Assas)
12, Place du Panthéon, 75005 Paris

Administration et Numérique: Quels enjeux juridiques?

« Avec le numérique, nous créons le service public de demain ».

Cette phrase nous montre bien l'évolution de notre société actuelle et la volonté de l'Etat de s'y adapter. En effet, dans une société de plus en plus connectée, la numérisation des services publics apparaît comme indispensable. Depuis une vingtaine d'années, l'administration diversifie ses interventions afin d'accélérer sa transformation. Du service en ligne à l'utilisation par les agents administratifs de l'intelligence artificielle, le numérique est au cœur des préoccupations de l'Administration française. Cette transformation en profondeur de l'Administration met en exergue de nombreux enjeux sur lesquels la conférence se propose de revenir et d'approfondir:

Comment l'Administration utilise-t-elle les nouvelles technologies et notamment la blockchain comme levier d'action? Quelles sont les limites à ses agissements? Quelles peuvent être les conséquences en matière de données personnelles et de cybersécurité?

8h45 Accueil des participants et petit déjeuner

9h15 Début des travaux

Introduction de la matinée par le Professeur Jérôme Passa et une étudiante

Présidence par Myriam QUÉMÉNER, Magistrat, Docteur en droit, Expert en cybercriminalité auprès du Conseil de l'Europe

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DU NUMÉRIQUE

Les services numériques proposés par l'administration française

Présentation des projets orchestrés par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

par un représentant de la DINUM

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Vers une collecte massive de nos données par le gouvernement?

Focus sur l'affaire Big Brother Bercy

par Emilie SERUGA-CAU, Chef de service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales CNIL

La technologie blockchain par l'administration

par Marc-Antoine LEDIEU, Avocat au barreau de Paris, Enseignant à l'Université Panthéon-Assas

Débat, pause

ENJEUX & CONSÉQUENCES

L'administration face au défi de la cybersécurité

par Myriam QUÉMÉNER, et

par le Général WATIN-AUGOUARD, Directeur du centre de recherche de l'Ecole des officiers de la gendarmerie, Fondateur du Forum international de la cybersécurité (FIC).

Quelle protection juridique pour nos données?

par Marc REES, Juriste et Rédacteur en chef de Next INpact, spécialisé en droit des nouvelles technologies.

Débat

Conclusion par Jérôme HUET, Professeur Émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas

12h30 Fin des travaux